

de Daniel nous apprend que ce jugement, cette purification du sanctuaire céleste, a commencé en 1844.

Au même moment, alors que l'heure du jugement de Dieu sonnait dans le ciel et que Jésus commençait à purifier le sanctuaire céleste, un message spécial résonnait à travers le monde (Apocalypse 14.6-7). Nous en découvrirons le contenu dans un prochain guide DÉCOUVERTE.

6. CONFRONTÉ AU DOSSIER DE VOTRE VIE

Selon la prophétie de Daniel 8 et 9, le Christ a donc entrepris le jugement préliminaire grâce auquel il efface pour toujours nos péchés des registres célestes et purifie le sanctuaire. Pierre a dit à ce sujet :

« Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que VOS PÉCHÉS SOIENT EFFACÉS, afin que des temps de rafraîchissement viennent de la part du Seigneur, et qu'il envoie celui qui vous a été destiné, le Christ-Jésus. » – Actes 3.19

Au cours du jugement préliminaire qui se déroule actuellement dans le ciel, les « dossiers » de tous les morts et de tous les vivants sont examinés par les êtres célestes, sous la conduite du Père et du Fils. Tout l'univers a ainsi l'occasion de constater que ceux qui seront sauvés au retour de Jésus en sont dignes. En tant que juge, Jésus efface « comme un nuage » (Ésaïe 44.22) tous les péchés des justes, il les élimine définitivement des dossiers de leur vie. « Autant l'orient est éloigné de l'occident, autant il éloigne de nous nos transgressions » (Psaume 103.12). Bientôt, le péché disparaîtra à jamais de l'univers (Apocalypse 21.1).

Si vous pouviez modifier le dossier de votre vie, quels changements y apporteriez-vous ?